



*Municipalité de Cayamant*

Le 19 novembre 2024

Rallye Perce-Neige  
**Karianne Hubert**

**Objet : Copie de la résolution n° 2024-11-134**

---

Madame,

Vous trouverez ci-joint copie conforme de la résolution mentionnée en rubrique, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2024 dernier.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée. Veuillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau municipal sont du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Chantal Fournier  
Secrétaire-réceptionniste



## Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 12 novembre 2024 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, sont également présentes Maude Lafond, adjointe administrative et Cynthia Emond directrice générale qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

### **2024-11-134      Utilisation – certains chemins – Rallye Perce-Neige 2025**

**ATTENDU QUE** l'événement d'envergure Rallye Perce-Neige Maniwaki 2025 est de retour les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2025;

**ATTENDU QUE** les 31 janvier et premier février 2025 aura lieu un passage de reconnaissance au cours duquel tous les concurrents passeront en convoi, encadré par des véhicules officiels et à vitesse réglementaire;

**ATTENDU QUE** l'événement se déroule comme les années passées en partie sur notre territoire ;

**ATTENDU QUE le comité** demande la permission de passer et de barrer des portions de chemins sur notre territoire à savoir pendant 2 périodes de 90 minutes:

sur le chemin du Petit-Cayamant, chemin de l'Aigle, du chemin du Dépôt de l'Aigle vers le nord jusqu'au relai Black Rollway, chemin du Lac Claude et partie du chemin du Lac à Larche à partir du 426 jusqu'à la limite de Messines et autres advenant le besoin;

**ATTENDU QUE** les véhicules d'urgence pourront y accéder ;

**ATTENDU QUE** l'organisation est faite en collaboration et conformément aux normes de CARS (Canadian Association of Rallye Sport), conformément aux recommandations de la Sûreté du Québec ainsi que celles de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité autorise l'organisation et ses bénévoles à passer, à utiliser et barrer des portions de chemins sur notre territoire afin que l'événement puisse avoir lieu en toute sécurité, aux heures déterminées, les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2025.

Adoptée unanimement.

Certifiée copie conforme au livre  
des délibérations de la Municipalité de Cayamant  
ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

  
Hélène Joannisse  
Directrice générale adjointe  
Greffière adjointe

Note : le procès-verbal duquel est extraite cette résolution est sujet à approbation à la séance subséquente.

6, chemin Lachapelle  
Cayamant (Québec)  
J0X 1Y0  
Tél. : 819-463-3587  
Télec. : 819-463-4020